



Concernent la nationalité francaise

Par **fares_r11**, le **15/02/2012** à **12:54**

Bonjour, Veuillez, de bien vouloir me reprendre a cette question sachant que mon arriere grand père né en algerie en 1872 a été caid a la 1ere calsse et il été aussi officier de la legion d'honneur en 1936, anssi que mon grand pere né aussi en algerie été chevalier de la legion d'honneur d'après le journal officiel de la république française publier en 19 mai 1958. ma questiion est: est ce que j'ai le droit a la nationalité française? merci de me reprendre.